

Témoin d'un événement ? Alertez nous ! Par mail à filrouge@leprogres.fr ou par téléphone au 08 000 768 43 (08 000 ROUGE)

Du parquet antiterroriste à avocat, l'étonnant parcours de M^e Plantevin

Lyon. Son choix de carrière en a surpris plus d'un. Jeune et brillant magistrat du parquet, passé par l'éreintante mais prestigieuse section antiterroriste du TGI de Paris, Alexandre Plantevin avait tout pour grimper jusqu'aux plus hautes marches de la magistrature.

Mais voilà, celui qu'il faut désormais appeler M^e Plantevin est un homme pressé. Lui qui confesse avoir chevillé au corps cet « esprit d'enquêteur », aimer « construire un dossier, bâtir une stratégie d'enquête », portrait-type du parfait procureur, a choisi de troquer la robe de magistrat contre celle de l'avocat.

Un changement de « boutique » rarissime, digne d'un rebondissement de la série policière Engrenages où le jeune procureur de la République joué par Grégory Fitoussi fait le même choix. « Je craignais les réflexions du genre : "il est passé à l'ennemi" mais la majorité des réactions ont été bonnes même si beaucoup ont été surpris », glisse sobrement Alexandre Plantevin.

A Lyon après la mutation de son épouse

« Il a franchi le Rubicon (...) mais ce n'est pas un renégat », complète son nouveau patron, l'avocat lyonnais Alain Jakubowicz, également président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme.

« Il n'y a jamais de cause unique à ce type d'évolution profes-

sionnelle et mes douze années de magistrature furent douze années passionnantes. Je me levais le matin en disant "chouette, je vais au bureau" », se souvient Alexandre Plantevin, 40 ans.

« Cela faisait longtemps que ça me titillait »

Au cours de ses six années à « l'antiterror », il côtoie les juges Bruguière et Thiel, règle des dossiers d'atteinte à la sûreté de l'Etat, s'occupe des attentats de Carlos, goûte aux affaires corses... Il croise aussi, en 2005, Chérif Kouachi.

En 2010, il quitte la fameuse 14^e section du parquet de Paris : « Il faut savoir en partir. C'est un monde très à part. On peut très vite être coupé de la réalité judiciaire », confie-t-il.

Un an plus tard, alors qu'il exerce les fonctions de procureur adjoint à Meaux (Seine-et-Marne), il est encore détaché pour porter l'accusation au troisième procès d'Yvan Colonna. Son solide réquisitoire lui vaudra les louanges du petit monde des chroniqueurs judiciaires et sauvera une accusation sérieusement malmenée

par la défense du berger corse. Quelques mois plus tard, son épouse est mutée à Lyon. Il part alors en quête d'un poste entre Rhône et Saône mais les discussions s'enlisent avec la Chancellerie. « J'étais prêt à faire des sacrifices mais pas à perdre des responsabilités », souffle l'ambitieux qui décide alors de passer de l'autre côté de la barre.

« Cela faisait longtemps que ça me titillait », confie-t-il aujourd'hui. Cet étonnant changement de carrière lui vaudra une audition devant le Conseil supérieur de la magistrature, curieux de savoir pourquoi l'un des siens quittait le navire.

La quasi-proverbiale impécuniosité des parquets a-t-elle joué ? « Quand vous êtes passionné, vous faites abstraction des contingences matérielles », répond-il. Sans nier que les difficultés budgétaires pèsent sur le bon fonctionnement et le moral dans les tribunaux.

Désireux surtout de se réinventer, à l'âge où tant d'autres font des bilans de compétences, Alexandre Plantevin a entamé depuis le printemps 2013 ce qui s'apparente à une « vraie révolution culturelle ».

« C'est un changement profes-



■ Alexandre Plantevin s'était illustré lors du procès Global Cash aux assises à Lyon, en septembre dernier. Archives Joël Philippou

sionnel radical, on passe du magistrat qui affirme à l'avocat qui tente de convaincre », observe M^e Jean-Pierre Pierangeli qui fut magistrat du siège avant d'enfiler la robe d'avocat à Reims.

« Culturellement, passer du parquet à avocat, ce n'est pas très fréquent mais quand on est un bon professionnel de la magistrature, il n'y a pas de raison que l'on ne soit pas un bon avocat », nuance un ancien collègue du parquet antiterroriste qui salue « un excellent procédurier ».

Son long passage au parquet influence-t-il son rapport aux victimes ? Il s'en défend. « Je

n'ai pas d'états d'âme (...) Le coeur du métier est de défendre un accusé parce qu'il a le profil de l'accusé », expose-t-il.

Il fut ainsi, avec des fortunes diverses, le conseil du commanditaire présumé du meurtre par un sniper d'un détenu de la prison de Varcès (Isère) en 2008, finalement acquitté, ou celui d'un homme lourdement condamné par les assises pour un retentissant braquage à Lyon.

Lors de cette dernière audience, sa patiente décortication du dossier n'avait pas suffi. « C'est dur à avaler », avait-il soufflé à la sortie. Lui et son client ont décidé de faire appel. ■